



Résiliation de contrat avec xxxxxx

Par **whiitneeyk**, le **26/09/2015** à **01:26**

Bonjour à tous et à toutes,

J'ai pu constater que beaucoup avait eu des problèmes avec xxxxxx. J'ai essayé de trouver une réponse à mon problème mais personne ne semble avoir mon souci donc je tente ma chance. Cela fait un peu plus d'un an que j'ai souscrit un contrat avec xxxxxx pour un CAP Esthétique. Au début, j'étais très motivée, je pense comme tout le monde. Mais avec mon emploi, j'ai de plus en plus de difficulté à travailler. De plus, avec mon planning (j'ai également des soucis de planning avec mon employeur, encore un autre problème), je ne peux absolument pas m'organiser pour effectuer les stages obligatoires pour pouvoir prétendre obtenir mon diplôme. J'aimerais donc résilier mon contrat car je ne vois pas l'intérêt de continuer à payer une formation que je ne finirais jamais. D'autant plus que depuis que j'ai signé le contrat, je n'ai JAMAIS eu de suivi pédagogique de leur part (contrairement à ce que l'on m'avait promis). J'ai déjà eu des retards de paiement avec eux et c'est les seuls moments où j'ai de leurs nouvelles. Quand j'ai des difficultés financières, ils me harcèlent par SMS et emails pour que je paye ce que je leur dois.

De plus, c'est en lisant différents sujets que j'ai pu constater que lorsque j'ai reçu le contrat, c'était en lettre simple, pas en recommandé donc je n'ai jamais su que j'avais sept jours pour me décider ou pas. J'ai eu une conseillère qui me pressait pour que je signe et renvoie les papiers. Elle m'avait assuré que je recevrais un appel d'un assistant ou un conseiller qui m'aiderait à m'organiser dans mes cours... J'attends toujours son appel...

Enfin bref, j'aimerais pouvoir résilier le contrat mais j'ai peur de ce qu'ils pourraient entamer comme procédure. Si vous avez des solutions, je suis preneuse.

Si j'ai un conseil à donner à toute personne voulant s'y inscrire : réfléchissez bien ! Si vous avez la possibilité d'aller dans une école GRATUITE, faites-le ! N'allez pas signer dans la précipitation (comme je l'ai fais) pour ensuite regretter. J'ai signé trop vite en pensant que tout

irait bien mais travailler et suivre une formation en même temps demande beaucoup d'énergie et de temps. Il faut s'assurer de pouvoir faire les stages demandés.
Merci d'avance pour vos réponses.

Par **moisse**, le **26/09/2015** à **08:33**

Bonjour,
[citation]mais personne ne semble avoir mon souci [/citation]
Franchement vous ne devez pas avoir bien lu quelques une des centaines de discussions qui ont toutes le même sujet: comment résilier un contrat signé un peu vite pour une formation qu'on ne veut plus suivre.
Et bien sur quels sont les risques encourus.

Par **whiitneeyk**, le **26/09/2015** à **09:22**

Bonjour moisse,

Si je dis que personne ne semble avoir mon problème c'est parce que contrairement aux sujets que j'ai lu, je n'ai pas perdu mon emploi et je ne suis pas atteinte d'une maladie qui m'empêcherait de suivre leur formation. Après il est vrai que je n'ai pas lu tous les sujets ayant le même sujet que le mien. Je pensais simplement que mon cas serait différent de ceux que j'ai lu.

Par **moisse**, le **26/09/2015** à **18:25**

Mais cela ne change rien de chez rien du tout.
La perte d'emploi comme la maladie ne sont pas des motifs de résiliation.
Les seuls motifs sont les suivants:
* cas de force majeure
* maladie qui interdit l'exercice de la profession envisagée (différent de la maladie pendant les études).

Par **whiitneeyk**, le **26/09/2015** à **19:56**

D'accord donc il est impossible de résilier mon contrat avec eux ?

Par **moisse**, le **27/09/2015** à **07:57**

C'est effectivement devenu impossible passé les 3 premiers mois.

Vous allez donc faire l'objet d'un harcèlement, de menaces...dont personne ne sait si elles sont réellement mises à exécution.

Par **whiitneeyk**, le **27/09/2015** à **09:11**

D'accord, et bien je vais découvrir si elles le sont ou pas. Merci quand même pour vos réponses.